



## Séminaire et covoiturage

Par **Nicolas BONTEN**, le **15/03/2017** à **15:32**

Bonjour à tous,

Mon employeur souhaite organiser un séminaire à 200kilometres de notre lieu de travail habituel.

Le covoiturage est imposé pour aller sur place, il est donc impossible de prendre le train et de se faire rembourser.

J'ai beaucoup de mal avec les longs trajets en véhicule (accident dans ma famille qui me rend particulièrement parano des voitures). Est ce légal d'imposer du covoiturage avec véhicules personnels ?

Surtout que le retour risque de se faire assez tard, donc avec un conducteur potentiellement fatigué...

Merci d'avance à tous pour vos retours !

Nicolas.

Par **Visiteur**, le **15/03/2017** à **15:42**

Bonjour,

sans certitude mais je doute que votre employeur soit dans son droit ! Si il organise un séminaire loin de l'entreprise il doit en assumer les frais ! Tous les frais ! Quid de l'assurance des voitures ? Parce qu'il s'agira d'un déplacement pro et non promenade ! Et le trajet n'est pas celui du domicile de chacun à l'entreprise !?

Par **Nicolas BONTEN**, le **15/03/2017** à **15:50**

Bonjour Grenouille !

C'est bien ce que je me dis ... Le covoiturage est imposé pour ne pas être hors budget. Excuse assez facile je trouve.

Sachant qu'une partie du budget part dans des chambres d'hôtels pour loger les gens qui souhaitent rester jusqu'au samedi midi.

Pour ma part, le samedi c'est en famille, loin du travail (même si on ne "travaille" pas vraiment)

Par **P.M.**, le **15/03/2017** à **17:11**

Bonjour,

Ce n'est pas essentiellement un problème d'assurance car lorsqu'elle garantit les trajets pour le travail elle inclut souvent les déplacements professionnels occasionnels et l'employeur pourrait pallier à cela mais vous pouvez confier à qui vous voulez la conduite du véhicule qui vous transporte ou préférer les transports en commun, d'ailleurs on ne sait pas par qui est organisé le co-voiturage...

En revanche, l'employeur pourrait vous imposer la présence du samedi en vous rémunérant...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel...

Par **Eozen**, le **16/03/2017** à **08:37**

Bonjour,

c'est pourtant une pratique très courante dans le monde du travail!

Par **Visiteur**, le **16/03/2017** à **08:39**

de...? Eozen...

Par **P.M.**, le **16/03/2017** à **08:45**

Bonjour,

Ce n'est pas parce que c'est pratiqué que c'est normal...

Par **Nicolas BONTEN**, le **16/03/2017** à **09:58**

pmtedforum : Pour le samedi, il n'est pas imposé, bien heureusement ! on a le choix de repartir le vendredi, ou alors d'être hébergé à l'hôtel et d'avoir petit dej et déjeuner le samedi (évidemment, c'est 2 personnes par chambre sauf pour les chefs ;) )

Le covoiturage est lui organisé par l'entreprise. Un fichier excel a été partagé et chacun doit

s'inscrire et indiquer s'il viens en voiture et s'il a des places disponible dans son véhicule.

J'ai vraiment envie de refuser le covoiturage mais je sais que je vais être mal vu pour ça ...  
Surtout qu'ils ont bien précisé par email que le train ne sera pas remboursé. J'ai une collègue qui va payer elle même son train, soit 50/60€ aller retour, un comble !

Par **P.M.**, le **16/03/2017** à **11:16**

Le samedi n'est pas imposé mais il le pourrait...

Il vous est apparemment laissé la possibilité de venir en voiture à condition de proposer des places disponibles mais on ne sait pas comment cela indemnisé...

L'employeur de plus prend de gros risques puisqu'il est responsable de la sécurité des salariés en cas d'infraction du conducteur, voire de l'usage de stupéfiants ou de boissons alcoolisées, il n'est pas dit non plus s'il aura vérifié la possession du permis de conduire et effectivement que le véhicule soit assuré car il est civilement responsable...

Vous pourriez envisager la délivrance d'un certificat médical pour les troubles que vous rencontrez lors d'un long parcours en voiture...

Par **Eozen**, le **16/03/2017** à **16:40**

alors je suppose que vous refusez aussi de dormir dans la même chambre!!!!

Par **P.M.**, le **16/03/2017** à **17:20**

Le problème ne se pose pas apparemment puisque le salarié repart le vendredi soir et ne reste pas le samedi...

Le principe d'un forum juridique est d'argumenter et pas seulement d'interpeller l'intéressé par pratiquement une nouvelle interrogation ou une supposition...

Par **Eozen**, le **17/03/2017** à **09:05**

argumenter comme grenouille!?

Par **P.M.**, le **17/03/2017** à **09:16**

Bonjour,  
Chacun appréciera...